



COMMUNIQUE DE PRESSE

06.12.2022 – POUR DIFFUSION LIBRE ET IMMEDIATE

La justice garantit les droits démocratiques en rétablissant la validité d'une initiative pour la préservation d'un site sauvage au Mont-sur-Lausanne

Le 15 décembre 2021, un collectif de citoyens.nes du Mont-sur-Lausanne déposait deux projets d'initiative populaire communale.

L'initiative « Des arbres pour la commune ! » aboutissait avec 1138 signatures - environ 20% du corps électoral -. Le Conseil communal se prononcera la semaine prochaine sur le préavis municipal y relatif.

La seconde initiative « Sauvons le Vallon de la Valleyre, le poumon vert du Mont ! » se concentre sur la préservation d'un lieu emblématique du paysage montain, une parcelle de 5,5 hectares adossée au Bois du Jorat. L'initiative, d'abord invalidée par la Municipalité au prétexte qu'elle contrevenait au droit supérieur en portant atteinte à la planification des propriétaires du Syndicat d'Améliorations Foncières (SAF Le Mont), vient d'être reconnue valide par la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal, suite au recours du comité d'initiative.

Par son arrêté, la Cour constitutionnelle lance un message clair : la planification des quelques 180 propriétaires du SAF Le Mont ne peut en aucun cas bâillonner la démocratie de proximité et éclipser d'emblée les impératifs actuels de préservation de l'environnement. Pour la Cour, les conditions ont changé depuis l'acceptation, en 2006, du plan d'affectation « La Valleyre » annonçant la construction de 14 immeubles d'habitation. Or en démocratie, c'est le peuple qui est souverain, pas les promoteurs. La Cour l'autorise donc à reprendre la main et, s'il le souhaite, à rétablir l'équilibre dans une commune du Mont qui surdimensionne ses nouvelles parcelles constructibles.

Aujourd'hui, la mobilisation citoyenne s'organise pour sauver ce qui peut l'être. Les initiants.es étaient confiants.es après la constitution de leur inventaire de biodiversité, document qui démontrait la richesse du site, sous-estimée dans les rapports du début des années 2000. D'autre part, une initiative similaire lancée à Montreux par l'association de sauvegarde des Grands-Prés avait été validée par la Municipalité, en septembre dernier.

Pour le comité d'initiative, la Municipalité du Mont-sur-Lausanne, prenant acte de cette décision de justice, doit remettre l'intérêt général au centre de ses préoccupations et autoriser sans plus attendre la collecte des signatures.

Conscients des intérêts financiers colossaux qui sont en jeu, le collectif de la Valleyre et ses soutiens associatifs et politiques, sont néanmoins déterminés à sauvegarder cet écosystème, havre de réconfort pour les familles. Finalement, si l'initiative est acceptée, les indemnités aux propriétaires lésés seront financées par un fonds cantonal spécifique, dont l'octroi est soumis à conditions. L'activité des bénévoles est plus que jamais légitimée, au moment où une grande partie des moyens financiers et humains de la commune sont mis à disposition des projets immobiliers dirigés par le Syndicat des propriétaires fonciers.

Collectif de la Valleyre :

www.sauverlavalleyre.com

A propos du mouvement Le Mont citoyen :

Le Mont citoyen est un mouvement politique de la commune du Mont-sur-Lausanne, avec 22 élus (sur 65, soit 30%) au Conseil Communal et 1 élu à la Municipalité pour la législature 2021-2026.

Site web :

www.lemontcitoyen.ch

A propos de l'association MontAvenir :

MontAvenir est une association pour la préservation de la qualité de vie et la défense de l'environnement dans la commune du Mont-sur-Lausanne et ailleurs, sans but lucratif, apolitique et sans caractère confessionnel, créée en 2010, mise en sommeil en 2013 et réactivée en 2021 pour faire face aux défis actuels de la protection des milieux naturels en zone péri-urbaine. Elle coopère régulièrement avec les services cantonaux et communaux pour la préservation de zones sensibles.

Facebook :

<https://www.facebook.com/montavenir>

Contacts presse (Collectif de la Valleyre) :

1. Stéphane Simon (coprésident Association MontAvenir, Le Mont citoyen) – 078 767 32 36 – spnsimon@yahoo.fr
2. Pierre-François Culand (conseiller communal Le Mont citoyen) – 079 320 15 07 – pfc@culand.ch

Annexes :

- Texte et argumentaire de l'initiative « *Sauvons le Vallon de la Valleyre, le poumon vert du Mont !* ». (soumis le 15 décembre 2021)
- Décision d'invalidation de la Municipalité (18 janvier 2022)
- Arrêté de la Cour constitutionnelle (02 décembre 2022)